



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 novembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 novembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 novembre 2006

**Salle de sports de la Venise Verte : branchement électrique
provisoire - Convention avec le Lycée de la Venise Verte**

Président :

Françoise BILLY

Présents :

Adjoints :

Gérard NEBAS, Gilles FRAPPIER, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Paul SAMOYAU, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT, Geneviève RIZZI.

Conseillers :

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Valérie UZANU, Isabelle RONDEAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Madeleine CHAIGNEAU, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Alain GARCIA, Dominique GUIBERT, Marc THEBAULT, Elisabeth BEAUVAIS, Claudie LAROCHE.

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Françoise BILLY ;
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU ;
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Yannick TARDY ;
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE ;
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT ;
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS ;

Excusés :

Conseillers :

Joël RENOUX, Stéphane TRONEL, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2006

DELIBERATION D20060477

PATRIMOINE BATI ET MOYENS

**Salle de sports de la Venise Verte : branchement électrique
provisoire - Convention avec le Lycée de la Venise Verte**

Madame Françoise BILLY Première Adjointe expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Suite à la panne du disjoncteur haute tension dans le poste de transformation CAMUS, la salle de sports de la Venise Verte n'est plus alimentée en électricité. Compte tenu des délais de remplacement des matériels défectueux et afin d'assurer une continuité dans le fonctionnement de cet équipement, la Ville de Niort a demandé aux services techniques de la Région Poitou-Charentes l'autorisation de procéder à un raccordement provisoire sur le poste de livraison du Lycée de la Venise Verte.

La salle de sports de la Venise Verte possède un sous-compteur, ce qui permettrait au Principal du Lycée de la Venise Verte de refacturer à la Ville de Niort l'électricité consommée pendant la durée du branchement provisoire. Cette refacturation nécessite la signature d'une convention entre le Lycée de la Venise Verte et la Ville de Niort.

Les crédits nécessaires seront imputés au Chapitre 011 – Sous-fonction 4111 – Compte 62878.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention avec le Lycée de la Venise Verte pour la refacturation de l'électricité consommée pendant la durée du branchement provisoire.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
La Première Adjointe

Françoise BILLY